

# Zermatt Entsorgung – Calendrier des déchets 2024

«THE RIGHT BIN» Apportez votre contribution – faites le bon tri!



## Ordures Ménagères

**Les déchets urbains ne peuvent être jetés que par le biais du système payant (sacs taxés ou vignettes taxées).**



Ménages privés: les **sacs orange payants** (17l, 35l, 60l) peuvent être jetés **tous les jours** dans les points de collecte publics.

Restaurants, entreprises de services et entreprises: les **conteneurs d'entreprise** se trouvant sur des propriétés privées doivent être sortis au bord de la route le jour de collecte (**mardi, jeudi**) avant 7h30 et remis en place une fois les conteneurs vidés. Pour le ramassage, la commune facture une **vignette taxée** par conteneur et une **vignette de collecte**. Les déchets urbains peuvent également être jetés au moyen des sacs orange payants dans les deux points de collecte publics.

## Collecte du papier usagé et du carton

Ménages privés: le papier usagé et le carton peuvent être jetés **tous les jours** dans le secteur du village de Zermatt dans les bennes dédiées à cet effet.



Restaurants, entreprises de services et entreprises: le vieux papier et le carton peuvent être jetés tous les jours dans les points de collecte réservés aux entreprises ou du **lundi au vendredi** dans le point de collecte des déchets et des matières recyclables de Spiss.

## Verre usagé

Ménages privés: le verre peut être jeté **tous les jours** de 7h00 à 22h00 dans les conteneurs à verre publics.



Restaurants, entreprises de services et entreprises: les **conteneurs d'entreprise** se trouvant sur des propriétés privées doivent être sortis au bord de la route le jour de collecte (**lundi, mercredi, vendredi**) avant 7h30 et remis en place une fois les conteneurs vidés. Pour le ramassage, la commune facture une **vignette de collecte**. Le verre peut également être jeté directement au point de collecte des déchets et des matières recyclables de Spiss.

## Collecte de l'aluminium et du fer blanc

Ménages privés: les canettes et boîtes de conserve peuvent être jetées **tous les jours** dans les conteneurs/bennes mis à disposition dans les points de collecte publics.



Restaurants, entreprises de services et entreprises: les canettes et boîtes de conserve peuvent être jetées du **lundi au vendredi** dans le point de collecte des déchets et des matières recyclables de Spiss.



«THE RIGHT BIN» – Einwohnergemeinde Zermatt, Zermatt Entsorgung, Postfach 345, 3920 Zermatt  
Telefon: +41 27 955 20 80, E-Mail: info@zermatt-entsorgung.ch



## Bouteilles en PET

Ménages privés: les bouteilles en PET peuvent être jetées **tous les jours** dans le secteur du village de Zermatt dans les conteneurs dédiés à cet effet.

Restaurants, entreprises de services et entreprises: les bouteilles en PET peuvent être jetées **tous les jours** dans le point de collecte de Spiss.



## Déchets verts (mai - octobre)

Ménages privés: les déchets verts peuvent être jetés **tous les jours** dans le secteur du village de Zermatt dans les conteneurs dédiés à cet effet. Dans la mesure du possible, les quantités importantes doivent être déposées directement au point de collecte de Spiss.

Restaurants, entreprises de services et entreprises: les déchets verts peuvent être jetés **tous les jours** dans le point de collecte de Spiss.



## Déchets de cuisine

Ménages privés: les déchets bio-organiques peuvent être jetés **tous les jours** dans le secteur du village de Zermatt dans les bio-conteneurs et les point de collecte dédiés à cet effet. Après entente préalable, il est également possible de se débarrasser des déchets bio-organiques dans un restaurant.

Restaurants, entreprises de services et entreprises: les **conteneurs d'entreprise** se trouvant sur des propriétés privées doivent être sortis au bord de la route le jour de collecte (**côté gauche: lundi, mercredi et vendredi / côté droit: mardi et jeudi**) avant 7h30 et remis en place une fois les conteneurs vidés. Pour le ramassage, la commune facture une **vignette de collecte**.



## Huile alimentaire usagée

Les collectes d'huile alimentaire usagée provenant de restaurants doivent être annoncées au préalable **par e-mail à l'adresse** [info@zermatt-entsorgung.ch](mailto:info@zermatt-entsorgung.ch) **en précisant** la taille et le nombre de bidons.



## Point de collecte des matières recyclables de Spiss

**Spiss, Kantonsstrasse 29, 3920 Zermatt**

Dépôts entreprises et ménages privés:

Lundi et vendredi	08h00 – 11h30	fermé l'après-midi
Mardi, mercredi, jeudi	08h00 – 11h30	14h00 – 16h00

### Types de déchets acceptés

- |                         |                         |                     |
|-------------------------|-------------------------|---------------------|
| > Objets encombrants    | > Bouteilles en PET     | > Vieux vêtements   |
| > Bois                  | > Piles                 | > Bouchons de liège |
| > Ferraille et métaux   | > Déchets électroniques | > Capsules de café  |
| > Huile alimentaire     | > Électroménager        | > Papier            |
| > Verre                 | > Carton                | > Néons             |
| > Canettes en aluminium | > Lampes                | > Déchets spéciaux  |
| > Pneus                 | > Fer blanc             |                     |

## Point de collecte mobile de matières recyclables (nouveaux horaires à partir du 1er décembre 2023)

Les ménages privés peuvent déposer en petites quantités ( $\leq 50$  kg) au «point de collecte mobile» tous les types de déchets qui ne sont pas collectés et acceptés au point de collecte de Spiss.

Point de collecte public «Untere Matten»	<b>Mardi</b>	<b>14h00 – 16h00</b>
Point de collecte public «Haus Colmar, Staldenstrasse»	<b>Mercredi</b>	<b>14h00 – 16h00</b>
Point de collecte public «Obere Matten»	<b>Jeudi</b>	<b>14h00 – 16h00</b>
	<b>Samedi</b>	<b>09h00 – 11h30</b>

## Jours fériés

Les déchets urbains ne sont pas ramassés les jours fériés officiels.  
Le point de collecte de Spiss et le point de collecte mobile sont fermés.

## Informations

Vous trouverez la localisation exacte des différents points de collecte sur le site Internet de la commune de Zermatt ([www.the-right-bin.ch/Downloads/Sammelstellen.pdf](http://www.the-right-bin.ch/Downloads/Sammelstellen.pdf)).  
Les modifications / ajouts sont actualisés en permanence.

L'enregistrement et la livraison des conteneurs d'entreprise pour les restaurants, entreprises de service et entreprises doit se faire par e-mail à l'adresse [info@zermatt-entsorgung.ch](mailto:info@zermatt-entsorgung.ch)

Tout agissement allant à l'encontre de la réglementation communale concernant l'élimination des déchets (RD) est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à bis CHF 10'000.- (article 37 § 1 RD).

